



PROCES-VERBAL

Commission Fédérale du Futsal - Section Compétitions

Réunion du : Jeudi 18 septembre 2025
à : 17h00

Président : M. COUCHOUX

Présents : MME BLOT - MM. BLONDY - DELBEKE

Excusé :

Assistent : MM. COUDRAY - NESPOUX - VAICHERE - DROUVROY (DCN)

CHAMPIONNAT DE FRANCE D1 FUTSAL

Rencontre Etoile Lavalloise FC / Sporting Club Paris

La Commission,

Considérant la demande formulée via Footclubs en date du 09 septembre 2025 par le club de l'Etoile Lavalloise FC pour disputer sa rencontre de Championnat de France D1 Futsal du samedi 11 octobre 2025 (16h30) face au Sporting Club de Paris dans la Salle des Sports de Vitalia à Noyal Sur Vilaine, située à 59 kilomètres de Laval, au motif que ni sa salle principale, ni sa salle de repli situées à Laval ne sont disponibles à cette date,

Considérant que l'article 15.1.3 du règlement du Championnat de France Futsal dit : « *si un club désire jouer sur l'installation sportive ne figurant pas dans son dossier d'engagement de début de saison, il doit adresser une demande à la Commission d'organisation accompagnée de l'autorisation écrite du propriétaire de l'installation. La Commission validera ou non cette demande en fonction de la date de la demande de changement d'installation et de l'éloignement de la nouvelle installation par rapport à celle initialement prévue.* »

Considérant que dans un mail transmis à la FFF en date du 17 septembre 2025, le club de l'Etoile Lavalloise FC a fourni la convention d'occupation événementielle de la Salle Vitalia signée avec le Pays de Châteaugiron Communauté, propriétaire de la Salle, pour accueillir ce match de Championnat de France Futsal à la date du 11 octobre 2025,

Considérant que la Salle Vitalia de Noyal Sur Vilaine est classée Niveau Futsal 1,

Considérant enfin que d'une part, la distance entre le lieu initialement prévu et la Salle Vitalia est raisonnable, et que d'autre part la demande de changement d'installation, ainsi que l'accord du propriétaire ont été transmis à la Commission dans des délais suffisants pour que le club adverse puisse s'organiser,

Par ces motifs,

Décide de donner une réponse favorable à la demande de changement d'installation du club de l'Etoile Lavalloise FC pour son match de Championnat de France D1 Futsal Etoile Lavalloise FC / Sporting Club Paris du samedi 11 octobre 2025 à 16h30 qui se jouera à la Salle des Sports de Vitalia à Noyal Sur Vilaine.

Le Président
P. COUCHOUX

Le Secrétaire de séance
E. DELBEKE